

DEUXIEME AVIS

COMMUNE DE PORT-VENDRES

Par arrêté **n° 04/2021 du 9 septembre 2021**, le Maire de la Commune de Port-Vendres a prescrit l'enquête publique conjointe relative aux projets de révisions allégées n° 1 et n° 2 du Plan Local d'Urbanisme et de zonage d'assainissement non collectif de la commune de PORT-VENDRES

A cet effet,

Monsieur Jean-Pierre MOULIN, directeur DGCCRF retraité, a été désigné par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier en qualité de Commissaire Enquêteur.

L'enquête publique se déroule en Mairie de PORT-VENDRES (66660) 8 rue Jules Pams, depuis le **JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021 à 9 h** et jusqu'au **VENDREDI 29 OCTOBRE 2021 à 17 h**, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, où chacun peut prendre connaissance du dossier et, soit consigner ses observations sur le registre d'enquête, soit les adresser par écrit au Commissaire Enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique ou par courriel à l'adresse suivante : enquetepubliqueconjointe@port-vendres.com.

Le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie les **VENDREDI 15 OCTOBRE 2021 de 14 h à 17 h** et **MERCREDI 27 OCTOBRE 2021 de 9 h à 12 h**.

Son rapport et ses conclusions transmis au Maire dans un délai de trente jours à l'expiration de l'enquête seront tenus à la disposition du public en Mairie et au siège de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

LE MAIRE,
Grégory MARTY